



EDITORIAL

Un an après le procès du groupe Pussy Riot, nous revenons, dans cette livraison, sur la liberté de création dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Anda Rottenberg nous introduit à la dimension historique de la censure, singulièrement en Russie et en Pologne. Elle souligne que cette forme de répression n'est pas propre à cette région du continent comme en témoignent des atteintes à la liberté de création en Europe de l'Ouest à l'époque contemporaine. Qui dit censure parle de liberté ; Olga Nikolaeva nous livre une analyse sur la situation actuelle de la liberté de création en Russie, analyse que nous avons voulu approfondir en nous entretenant avec Denis Sneguirev, réalisateur russe de films documentaires qui vit actuellement en France et présente une vision sans fards de la liberté de création sous la férule de Vladimir Poutine. Kristina Kovalskaya évoque, dans un article consacré à la laïcité en Russie, des tentatives de restrictions de la liberté d'expression faites au nom de la religion. Le tableau n'est donc pas très optimiste et ce n'est certainement pas la répression dont les trente de l'Arctique, tous militants de Greenpeace, sont victimes, qui l'éclaire...

Heureusement, des initiatives de mobilisations associatives et de la communauté artistique existent : en témoigne l'association 4tomorrow dont le projet « poster for tomorrow » mobilise depuis quelques années des graphistes du monde entier autour des droits de l'Homme et de la liberté de création. Nous vous invitons à le découvrir ici et à découvrir leur exposition « Droit au logement » qui se tiendra fin novembre aux Arts décoratifs à Paris.

E. T.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Editorial | 1 |
| Liberté de création en Russie et en Biélorussie | 2 |
| Liberté pour les 30 de l'Arctique | 5 |
| Entretien avec Denis Sneguirev | 6 |
| Captiver les esprits | 8 |
| Graphisme pour penser la société | 10 |
| Liberté de conscience et laïcité en Russie | 12 |
| L'AEDH condamne les propos de certains parlementaires européens sur la situation des Roms | 14 |
| Lire / Voir | 15 |

Russie et Biélorussie :

« Libre », le poids des mots

Par **Olga Nikolaeva**, secrétaire de l'association Russie-Libertés¹

Quand le mot « libre » est prononcé, le système est terrifié. Même en laissant de côté sa signification, l'existence même du mot « libre », en tant qu'expression de la parole spontanée, inattendue, fait peur au pouvoir. Nous avons tous été témoins de cette rupture avec l'ordre établi lors du concert autour de l'action des Pussy Riot, lors des « monstrations » (manifestations organisées parallèlement à celles du 1^{er} mai, avec des slogans absurdes) ou encore lors de l'exposition des photos présentant des cosaques à l'air désinvolte et un prêtre armé d'un pistolet, exposition dénoncée comme « amoral ».

Dans l'espace de l'ordre autoritaire toute tentative pour parler librement et par là même, changer les règles du jeu provoque tout d'abord un manque de compréhension et la re-définition des termes établis (comme « blasphème », « action amoral ») suivie par une réaction répressive du pouvoir. La Russie et la Biélorussie sont exemplaires à cet égard. Malgré toutes les différences qui existent entre ces deux gouvernements, leur identité de réaction vis-à-vis de la création libre les rapproche.

La Russie : quand l'art se mêle de la politique

La liberté de création en Russie devient un enjeu quand la production artistique se mue en porte-parole de la critique sociale et politique. Ceci s'applique à la fois aux artistes et galeristes tout comme à des intermédiaires, tels que les médias.

Le peintre - artiste à scandale - Konstantin Altounine le sait très bien. Cette année, il a dû quitter la Russie

après l'ouverture de son exposition au Musée du Pouvoir à la veille du G20 et s'exiler en France. Lors de l'exposition, il a présenté des œuvres écrites il y a près de deux ans, à la suite du remaniement Poutine-Medvedev, ainsi que celle qui représente un député de l'Assemblée législative de Saint-Petersbourg sur le fond du drapeau arc en ciel. Ces œuvres ne sont pas restées longtemps exposées au public – la police les ayant confisqué pour « extrémisme ». Avant cet incident, Altounine travaillait sans être dérangé, et ses œuvres étaient exposées dans des galeries à Moscou et dans d'autres villes du monde.

Parmi les galeristes, on peut évoquer les projets du collectionneur Viktor Bondarenko et du galeriste Marat Guelman. Pendant des années, ils ont organisé avec succès des événements dédiés aux artistes contemporains, mais suite à des expositions en lien avec les actualités politiques, leur liberté en tant que professionnels de l'art s'est trouvée menacée. Ainsi, Bondarenko a longtemps

organisé des expositions sur des thèmes religieux qui recevaient l'attention et l'approbation de l'Eglise orthodoxe russe, mais l'exposition « La lutte spirituelle », ouverte en septembre 2012 à Moscou à la suite de l'arrestation des Pussy Riot, a dû être interrompue à cause des attaques de cosaques radicaux². Quant à Marat Guelman, il a été licencié de son poste de directeur du Musée d'art moderne de Perm suite à l'exposition « Bienvenue à Sotchi 2014 » de Basil Slonov. Autre exemple d'exposition difficile pour Marat Guelman : « Icons » à Saint-Petersbourg, longtemps censurée.

Enfin, les intermédiaires de la production artistique tels que les médias commencent eux aussi à avoir des problèmes pour s'exprimer librement. Ainsi, quelques portails sur Internet ont été condamnés par le tribunal à retirer de leurs sites d'actualité les images de T-shirts d'Artem Loskoutov, jugées offensantes pour les sentiments des croyants. Cet artiste, auteur des marches « Monstration », y arborait l'image stylisée de la Sainte-Vierge portant une

¹ <http://russie-libertes.org/>

² Les « cosaques radicaux orthodoxes » est un terme employé par les médias pour désigner des groupes paramilitaires qui défendent la religion orthodoxe.

cagoule. Twitter est également surveillé : le 7 novembre 2013, l'un de ses utilisateurs a été arrêté pour avoir partagé une photo représentant un militant muni d'une pancarte « Arrête d'aller aux rassemblements et commence à agir ! » Bien que ni cette notice, ni le texte n'aient été inclus dans la liste des matériels extrémistes, l'utilisateur a été interpellé par la police.

La présentation des œuvres fait également l'objet de pressions. Ainsi, l'exposition moscovite « La lutte spirituelle », déjà évoquée, a dû fermer sous la pression des cosaques orthodoxes radicaux, qui dénonçaient la présence d'une œuvre de l'artiste Evguénia Maltseva montrant la Trinité encagoulée, alors même que l'œuvre en question n'était pas encore terminée. Il ne s'agissait en réalité que d'une étape, le résultat final ne comportant aucun personnage encagoulé.

A la surprise des cosaques eux-mêmes, une autre exposition de photos « Cosaques en patrouille » a été aussi interdite par l'administration de la ville de Pervouralsk à cause de photos « immorales ». Certaines de ces photos, prises par Denis Tarasov, artiste reconnu en Russie et soutenu par les organisateurs-cosaques, montrent un prêtre avec une arme à feu, ou encore la Mort munie d'une faux inscrite dans une croix, tatouée sur le bras d'un cosaque.

La convergence du « sacré » et du profane effraye les fonctionnaires, qui pour s'en prémunir protègent le sacré, malgré le fait que l'Etat russe reste toujours officiellement laïque³. La tendance à interdire toute discussion sur le rapprochement de l'Église et du gouvernement est devenue claire

depuis les années 2000, depuis les expositions « Attention, religion ! » (2003) et « L'Art interdit – 2006 », tenue en 2007 mais qui comportait des œuvres interdites au public durant l'année 2006. Après la performance des Pussy Riot à la cathédrale du Christ-Sauveur en février 2012, une loi a été adoptée pour « protéger les sentiments des religieux » - loi dont la légitimité est mise en cause par de nombreux défenseurs des droits de l'Homme.

Le graphique ci-dessous illustre bien la tendance majeure de suppression de la liberté artistique en Russie.

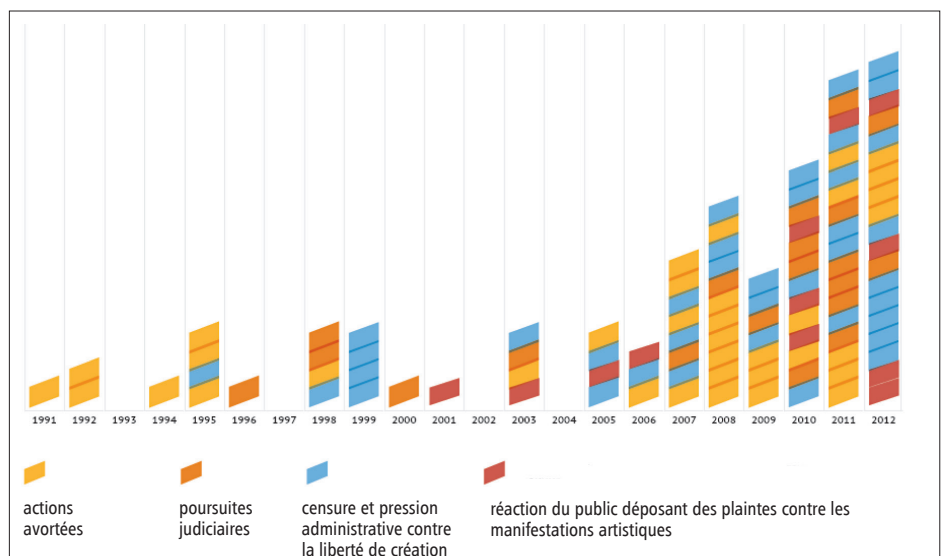
Comme le résume un des organisateurs et curateurs des expositions d'art contemporain en Russie, Andrey Eroféev, « De l'année 2007 à nos jours, nous observons l'augmentation continue d'une politique répressive de l'étouffement. Le ministère de la Culture a fait émerger l'espace censuré de l'art interdit. Quant au pouvoir exécutif, il provoque sciemment des conflits entre les artistes et les organisations religieuses ou d'extrême droite, tout en étant de côté de celles-ci. Le pouvoir, en essayant de se

cache derrière ces groupes, recrute des personnes pour diffamer, calomnier et effrayer les représentants de l'art contemporain et des institutions culturelles »⁴.

Biélorussie : la liberté de création n'existe pas

La question de liberté artistique en Biélorussie ne se pose même pas. La situation y est vue par beaucoup de Russes comme l'un des scénarios possibles de l'avenir en Russie : la presse indépendante a été interdite dès le début des années 2000, les manifestations artistiques sont interdites et il existe des listes noires d'artistes interdits. Parmi ces artistes figurent des musiciens jouant dans des concerts de l'opposition politique, ainsi que des acteurs, des dramaturges et des peintres. Il ne s'agit pas seulement de personnalités biélorusses, mais également russes et d'autres pays, comme Jude Law et Tom Stoppard, bannis pour avoir participé à la Campagne artistique mondiale de solidarité avec la Biélorussie.

Bien que ces listes soient informelles, et qu'« Anna Karénine », le film avec



³ Voir l'article de Kristina Kovalskaya, p. 12.

⁴ Source : <http://mn.ru>.

Jude Law, ait été diffusé en Biélorussie, le rôle de ces listes n'en est pas moins important. Elles permettent une forme de pression sur les artistes : il ne s'agit pas de les faire arrêter par des forces policières (bien que cela ne soit pas exclu), mais de les priver de leurs moyens de subsistance. Pour les artistes et les galeries, on y parvient par une augmentation de loyer, et dans le cas des musiciens on recommande aux clubs de ne pas travailler avec eux. Ainsi, le peintre Alexei Marotchkine qui figure dans ces listes a vu en novembre 2012 son exposition annulée la veille de l'ouverture prévue : « Je pense que c'est à cause de ma personnalité. Et que certains réassureurs ont décidé de ne pas se compromettre avec moi. Je pense que les idéologues 'NKVDistes' suivent les informations sur Internet. J'étais gênant pour eux. C'est la raison principale » (entretien pour le Courrier de Vitebsk). Les difficultés à obtenir des informations statistiques sur les actions interdites ou censurées s'expliquent par cette mécanique préventive des événements « indésirables ».

Comme en Russie, le discours politique devient cause d'exil pour les artistes. Pendant deux ans le groupe Liapis Troubetzkoy a participé à des concerts en Russie, en Ukraine et dans d'autres pays, loin des villes de leur Biélorussie natale. Ce qui s'explique par la déclaration du chanteur Sergei Mikhalok, en octobre 2011, accusant à la télévision biélorusse le président Loukachenko de « génocide du peuple biélorusse ».

Les ONG internationales critiquent les cas de censure en Biélorussie, mais cette critique ne change guère la situation. Il existe des sites Internet visant

à préserver autant que possible l'expression de points de vue alternatifs, tels que le magazine « Nouvelle Europe » (n-europe.eu). Ces « fenêtres » de la liberté d'expression ne sont toutefois pas suffisantes pour les artistes et ils quittent le pays.

C'est le cas des participants au projet « Le Théâtre Libre », qui après les manifestations lors des élections présidentielles de 2010, ont rejoint l'opposition avant d'être contraints au départ pour l'étranger. Le directeur du Théâtre libre, Nikolay Khalezin, qui en septembre 2013 a joué avec l'acteur britannique Jude Law dans un court-métrage « Connection » sur les perquisitions et l'émigration forcée en Biélorussie, considère que les mesures de restriction des visas prises par le Conseil de l'Europe sont un mécanisme inefficace pour influencer la situation en Biélorussie, car il crée une sorte de vide autour de ce pays, et ne permet pas aux fonctionnaires européens de se rendre compte de la vie actuelle en Biélorussie. Aujourd'hui la police vient aux spectacles de ce théâtre à Minsk, et se renseigne sur l'identité (les données des passeports) des acteurs comme des spectateurs.

En comparant les deux pays, on peut dire que la situation de la laïcité en Biélorussie n'est pas meilleure qu'en Russie : en février 2012, avant que les Pussy Riot ne se soient présentées dans la cathédrale du Christ-Sauveur, des séances de rock-opéra « Jesus Christ – Superstar » ont été annulées sous la pression des religieux à Mogilev et Grodno. En réponse à cette montée de la ferveur religieuse, en mai 2012, le

groupe artistique « Tilleul » a organisé une exposition à Minsk en soutien au groupe Pussy Riot.

Alexei Andreev, rédacteur en chef du magazine d'art « Monologue » en Biélorussie, a déclaré dans son discours de Minsk, lors des séances publiques du cycle « Urbi et Orbi » le 8 novembre 2013 : « L'État, je ne l'aime pas. Et c'est réciproque. Notre relation s'est détériorée lorsque nous avons commencé à comprendre qui est qui et de quoi chacun est redevable. Mes dettes envers l'État étaient à ses yeux énormes. Certaines d'entre elles, pour une raison qui m'échappe, étaient considérées comme sacrées - même à une époque où la religion était dénoncée comme l'opium du peuple »⁵.

Nous constatons donc que l'intervention de l'artiste – en Russie et en Biélorussie – est dangereuse pour le gouvernement de par sa liberté même. Par exemple, en octobre 2012, l'artiste biélorusse Mikhaï Gouline a été arrêté par la police pour avoir installé des objets (des cubes colorés) dans un espace public à Minsk. Il ne s'agissait pas d'un appel ni d'une critique de l'ordre politique, mais juste de la présentation par l'artiste de son projet individuel libre (trois cubes roses et un cube jaune en forme de parallépipède) sur les grandes places de la ville. L'Institut Goethe à Vilnius qui a initié le projet de l'installation a refusé d'assumer son patronage envers l'œuvre. Une semaine après l'arrestation de Mikhaïl Gouline, il était contraint de démissionner de son poste à l'université, où il travaillait comme enseignant et avait occupé

⁵ Source : <http://fly-uni.org/intelektualnaya-prastora/manalog-alyakseya-andreeva-z-chago-pachynaecca-radzima.html>.

un poste administratif à haute responsabilité.

La logique de contrôle sur le contenu des œuvres artistiques à travers l'organisation des conditions de travail rapproche la Biélorussie de la Russie. Ainsi, à Voronej, des personnalités publiques ont envoyé une demande au ministère de la Culture de la région pour priver « L'Alliance Culturelle », un projet de Marat Guelman, de financement. Selon eux, les œuvres exposées sont des objets d'art « ambigus, qui donnent la chair de poule aux habitants » et le financement doit être consacré à d'autres projets, plus utiles, tels que « l'amélioration des maisons d'enfants, l'augmentation des salaires pour les enseignants et le personnel des musées »⁶.

Ces déclarations montrent que l'attitude envers l'artiste et la liberté d'expression n'a pas beaucoup changé parmi les personnes chargées d'autorité depuis l'époque de la Pérestroïka en Russie ou en Biélorussie. Les artistes des deux pays sont accusés de produire des œuvres « ambiguës » et corruptrices. Malheureusement, même la psychiatrie forcée n'appartient pas au passé – cela a été démontré par un verdict prononcé à la fin de l'année 2011. L'artiste biélorusse Vitaly Kalguine, connu pour son œuvre « Patriarche » a été soumis à un traitement obligatoire en hôpital psychiatrique après avoir participé à une bagarre. Les amis de l'artiste ont lancé une pétition pour le sauver en dénonçant le parti-pris de la justice.

Le sentiment de liberté, nécessaire à toute expression artistique, guide

l'artiste vers d'autres militants de la liberté. Ainsi, durant le procès de l'un des personnages-clés de l'opposition russe, Alexei Navalny, à Kirov, se tenait une exposition intitulée « On dessine la Cour - 2 ». Cette exposition faisait référence à l'époque des procès liés à l'affaire Mikhaïl Khodorkovski, durant lesquels des artistes ont traduit en dessins la farce qui s'était déroulée dans la salle d'audience ainsi qu'aux séries de dessins produites sur les détenus du 6 mai 2012, ou encore sur le journaliste polonais en Biélorussie Andrzej Poczobut arrêté pour diffamation contre le président Loukachenko. Les artistes tout comme les prisonniers politiques se sont retrouvés accusés et jugés pour leurs expressions de liberté.

Ces accusations sont aussi absurdes que ceux du procès des Pussy Riot ou encore de certains « patriotes » exigeant le retrait de l'œuvre d'Ilya Répine de la galerie Tretiakov, dans laquelle le peintre a présenté le Tsar Ivan IV en train de tuer son fils aîné, fait historique certes mais gênant pour les défenseurs des « valeurs traditionnelles ».

L'art devient de plus en plus soumis aux exigences politiques, et chaque mot libre, imprévu par les règles établies, devient une passerelle pour la parole libre. Pour cette raison, même si les goûts artistiques diffèrent, les artistes sont unis pour défendre la liberté de création en Biélorussie comme en Russie. En témoigne le propos du galeriste Marat Guelman au sujet du peintre Altounine : « Je vais montrer mon dégoût, car c'est plus agréable de défendre un peintre talentueux que vulgaire, mais je vais le défendre ».

Cette même solidarité est à l'œuvre dans la mobilisation internationale pour le soutien aux artistes en Russie et en Biélorussie. Et elle doit se poursuivre aujourd'hui, car l'urgence est là : à la veille des Jeux Olympiques à Sochi en février 2014, les deux Pussy Riot sont toujours en prison, et d'autres artistes continuent à subir des accusations visant leur liberté d'expression et de création.

Liberté pour les 30 de l'Arctique

La LDH s'est mobilisée, le 30 octobre dernier, place de la République, avec 31 associations et Greenpeace France pour les 30 de l'Arctique. Ces 28 militants, le cameraman et le photographe freelance sont détenus à Mourmansk pour avoir dénoncé les menaces qui pèsent sur la région fragile et reculée de l'Arctique.

En effet, Greenpeace dénonce les forages en Arctique qui constituent une grave menace pour cet écosystème et pour le climat, représentant seulement trois ans de notre consommation actuelle de pétrole. Or, la majorité des réserves prouvées de charbon, de pétrole et de gaz ne doivent pas être exploitées si l'on veut éviter un bouleversement catastrophique du climat qui rendrait inhabitables certaines régions de la planète.

Lancer ce cri d'alarme n'est pas un crime.

⁶ Source : <http://bloknot-voronezh.ru>

Il existe aujourd'hui deux Russies

Entretien avec Denis Sneguirev, réalisateur

Propos recueillis par Ewa Tartakowsky

Nous avons suivi l'année dernière les événements très médiatisés dont les Pussy Riot ont été le centre et qui ont éclairé la situation précaire, voire dangereuse, de la liberté de création en Russie. Qu'en est-il aujourd'hui, à un an environ du procès ?

Il faut souligner avant tout l'aspect très médiatique de l'affaire Pussy Riot. La lourde peine écopée par deux jeunes filles, les images du procès, le discours très politique des artistes ont contribué à créer une énorme résonance en Russie et au niveau international. Tant pis si les filles se retrouvent en prison, tant mieux car les masques sont tombés et le monde entier peut enfin voir le vrai visage de la Russie de Poutine.

Néanmoins ce n'est pas la première fois que les artistes-activistes russes se retrouvent en prison. Il y a trois ans deux représentants du collectif Voïna (Guerre en russe) se sont retrouvés pendant quelques semaines derrière les barreaux pour des actions subversives. Mais cette affaire est restée confinée dans un cercle très restreint des sympathisants.

Par contre, mi-novembre cette année quand un autre artiste, Petr Pavlenski, s'est mis nu sur la Place

Rouge en clouant ses parties génitales au célèbre pavé, il a été arrêté et relâché de suite.

Ce sont là trois exemples du traitement par le pouvoir des affaires liées aux performances créées par des artistes actionistes.

Qu'est-ce qui a fait que les traitements de ces trois cas soient aussi différents ?

Aujourd'hui, il existe en Russie un certain nombre de sujets tabous, tels que des aspects de la politique ou de la religion, qu'il est souhaitable d'éviter d'évoquer, surtout sous une forme trop subversive. Il est par contre impossible de définir exactement ces sujets.

Pour cela, l'affaire Pussy Riot constitue un vrai tournant. Pour la première fois le pouvoir a décidé de tracer une ligne rouge à ne pas franchir. Désormais tout artiste qui veut s'attaquer frontalement à Poutine ou à l'église orthodoxe peut s'attendre à des représailles. C'est un excellent moyen de faire régner l'autocensure, art dans lequel le pouvoir russe actuel est passé maître.

L'affaire Pussy Riot a démontré parfaitement cet autre aspect de la vie russe souvent caché du regard extérieur, l'arbitraire qui règne aujourd'hui en Russie, le contrôle du

pouvoir sur le système judiciaire étant, sans exagération, total.

Vous avez rencontré des acteurs dans le cadre du tournage de vos films documentaires ; à partir de ces échanges, comment définiriez-vous les problèmes actuels des artistes en Russie ?

La situation est difficile à expliquer. Je vais vous donner deux exemples.

Le spectacle du metteur en scène Konstantine Bogomolov « Le Mari idéal » au célèbre Théâtre d'Art, en plein centre de Moscou, parle des habitants actuels du Kremlin en des termes bien crus et provocateurs sans jamais les nommer directement. Le public n'est pas dupe et comprend très bien. Depuis plusieurs mois ce spectacle se joue à guichet fermé sans que la troupe ou le metteur en scène soient inquiétés.

Un autre exemple, un peintre d'Arkhangelsk, Konstantine Altounine a créé une petite exposition avec des tableaux représentant Vladimir Poutine en sous-vêtements féminins ou certains députés de la Douma en pleine fellation. Toute l'exposition a été fermée pour extrémisme et l'auteur a fui à Paris. Quelle conclusion tirer de ces deux exemples ? Une fois de plus, le pouvoir ne cherche pas le contrôle to-

tal sur les artistes mais ne tolère aucune attaque frontale.

Comment la population russe accueille-t-elle les œuvres d'art provocantes, à connotation politique ? A travers quelles médiatisations et quels prismes ?

Il est difficile de le croire mais la majorité écrasante de la population russe trouvait le verdict des Pussy Riot juste ou pas assez sévère. Ces statistiques sont une source de désespoir pour un grand nombre d'artistes en Russie, car elles démontrent que leur message est mal véhiculé ou mal interprété.

Il existe aujourd'hui deux Russies qui ont de moins en moins en commun, celle d'internet et celle de la télévision, la Russie active et la Russie passive.

Les habitants du net puisent l'information dans plusieurs sources en la recevant sans filtre. Ils sont le premier et le plus important public des groupes comme Pussy Riot. Les artistes peuvent être sûrs que ce canal de diffusion ne va pas trahir le message de leur œuvre. Ceci ne veut pas dire que tous les internautes ont un avis favorable vis-à-vis des artistes contemporains, la Russie restant un pays aux goûts majoritairement conservateurs.

Quant à la Russie de la télévision, elle reçoit les informations extrêmement biaisées, orientées, voire faussées, comme d'ailleurs dans le cas des Pussy Riot. Des enquêtes télé incongrues ont paru pendant le procès faisant la part belle à la théorie du complot et mettant les punkettes à la sol-

de des oligarques déchus ou des Américains. Et oui, la propagande ne fait pas toujours dans la dentelle.

Néanmoins, la perception très négative des Pussy Riot dans la société russe n'est pas due seulement à la mauvaise interprétation de cette affaire par les médias classiques. C'est avant tout le résultat d'une cléricatisation accrue de la société où l'Eglise joue un rôle de plus en plus important. C'est également un rejet par une grande partie conservatrice de la population russe des valeurs occidentales considérées comme dangereuses, voire perverses.

Ce sont donc ces multiples facteurs qui font que l'opinion publique n'est pas très favorable aux artistes contemporains aujourd'hui. L'acte artistique subversif exige énormément de courage personnel de la part de l'artiste, ce dernier ne pouvant pas compter sur la sympathie pas défaut de ces concitoyens.

Enfin, quel est le lien entre ces réactions et un éventuel positionnement politique, notamment vis-à-vis du gouvernement, mais aussi vis-à-vis de l'opposition nationaliste à tendance xénophobe ?

Il est très difficile aujourd'hui d'avoir une idée claire de l'état de la société russe. L'information étant partiellement biaisée, les sondages partiellement trafiqués et la presse partiellement muselée, cela ne permet pas de bien diagnostiquer les symptômes, tels que notamment la montée du nationalisme en Russie.

Une chose est certaine, la société russe est très malade. Les causes de cette maladie sont multiples

et les chances de guérison sans intervention chirurgicale assez minces.

La liberté d'expression en matière artistique notamment est-elle un enjeu, voire un facteur de mobilisation, pour la société civile et les milieux journalistiques en Russie ?

Après une année et demie où les Moscovites ont été très actifs dans l'espace public avec des meetings dépassant une centaine de milliers de personnes, on vit aujourd'hui un recul de l'activisme civique. Il est difficile de mobiliser de grandes parties de la population pour une cause, quelle qu'elle soit. La défense de la liberté d'expression dans le domaine de l'art ou dans la presse n'est plus un réel facteur de mobilisation, tellement ces libertés ont été bafouées à plusieurs reprises.

Il est une fois de plus important de souligner que la pression de la part du pouvoir n'a pas le caractère systématique. On ne ferme pas un journal et on ne met pas un artiste en prison parce qu'il a mal parlé de Poutine ou de l'église orthodoxe. Mais le pouvoir montre par les affaires comme celle de Pussy Riot qu'il a tous les moyens de pression en sa disposition. Libre à lui de les utiliser ou pas.

Il est évident donc que dans cette atmosphère où l'arbitraire est le roi, apparaît et sévit l'autocensure qui est devenue le fléau des médias classiques russes, et de la télévision en premier lieu.

Dans ce contexte, quel peut être le rôle des associations de défense de droit étrangères ?

Captiver les esprits

Par **Anda Rottenberg**, historienne et critique d'art

Sur les cartes de nombreux livres publiés en Russie avant 1917 on peut trouver un tampon avec l'inscription suivante : « Dozvoleno cen-zouroiou ». Ce qui signifie que l'ouvrage a été autorisé à être publié et mis sur le marché. Autrement dit, à cette période, la censure avait un caractère public et les personnes achetant un livre savaient si le livre était distribué légalement ou non. Était considéré comme illégal tout ce qui pouvait nuire au modèle de pouvoir en place; dans le cas russe, cela se rapportait autant à la question de la gestion de territoires polonais qu'à celle de l'absolutisme tsariste de l'empire des Romanov.

► **Leurs actions ont-elles un impact sur le gouvernement russe ou la justice du pays ou bien contribuent-elles, à leur corps défendant, à rendre suspects les militants des droits en Russie ?**

Malheureusement, le travail des associations traditionnelles (souvent affiliées aux grandes ONG occidentales) a de moins en moins de visibilité en Russie. On assiste par contre à la naissance de nouvelles formes du civisme. Les associations de volontaires se forment pour notamment palier l'inefficacité de l'Etat dans le traitement des effets des catastrophes naturelles, comme c'était le cas lors de l'inondation de cet été à l'extrême Orient russe. Il est difficile aujourd'hui pour moi de dire quel sera l'avenir de l'action civile en Russie. J'espère qu'elle saura s'adapter à la réalité russe dont l'évolution n'est pas facile à saisir...

La censure en tant que telle n'est toutefois pas l'invention des tsars et de leurs fonctionnaires ; son existence est aussi ancienne que celle des pouvoirs autocratiques et des modèles religieux fermés. D'une façon générale, la censure consiste à réduire l'accès aux idées incompatibles avec les paradigmes d'une croyance ou d'une idéologie et à limiter leur propagation. Elle vise par conséquent à la fois et les auteurs et le public⁷, souvent les deux à la fois, mais seuls les auteurs sont soumis à des punitions et restrictions. Naturellement, la notion de « diffusion des idées » doit être comprise très largement ; l'histoire connaît de nombreux exemples d'exécutions de personnes seulement suspectées d'avoir eu des intentions non « conformes » et jugées non sur la base de faits commis mais de potentialités supposées. Il est inutile d'ajouter que les actes de censure visaient indifféremment la vie intellectuelle, scientifique et artistique, bien avant l'invention de l'imprimerie.

La Russie postrévolutionnaire abandonne l'usage du tampon attestant de la censure sur les livres diffusés sur le marché. L'Etat a monopolisé la production éditoriale et les tampons ont été remplacés par une censure préventive, au caractère occasionnel, particulièrement employée durant la période des purges staliniennes (1937-1939). Ce qui, encore hier, était autorisé, cessait de l'être le lendemain. Souvent, cela se traduisait non seulement par l'arrêt de la publication des œuvres d'un auteur donné ou de l'exposition des peintures d'un tel artiste, mais aussi par une campagne médiatique mentionnant tous les aspects « néfastes » de leurs créations. En conséquence, même les ouvrages publiés préalablement disparaissaient de la circulation. Dans la foulée, ces personnes devenaient souvent des accusés de procès politiques ad hoc et finissaient au goulag – comme le fils d'Anna Akhmatova, Lev Gumilev. L'écrivain Isaac Babel a de même été fusillé au prétexte

⁷Par exemple, en Pologne populaire, il était interdit d'écouter la radio Free Europe ou la BBC.

d'espionnage ; le poète Ossip Mandelstam est décédé dans un goulag pour avoir refusé de renoncer à l'un de ses poèmes ; Vsevolod Meyerhold, créateur du théâtre contemporain russe, a également été tué, tout comme des poètes révolutionnaires polonais venus en Union soviétique pour construire le « système d'avenir » : Witold Wandurski, Stanislaw Stande et Bruno Jasienski ; Alexandre Soljenitsyne a payé pour sa critique de Staline d'un séjour dans un goulag. Ceux qui n'ont pas été touchés par ce type de répression, comme Andrei Platonov, Boris Pasternak ou Mikhaïl Boulgakov vivaient dans un permanent sentiment d'insécurité.

Cette mécanique répressive était orchestrée de manière secrète. Les personnes disparaissaient de leurs domiciles, les œuvres des musées et des galeries, tout comme les noms de leurs auteurs disparaissant ainsi de la circulation sociale. Des photographies d'archives étaient également « rectifiées » au fur et à mesure des exécutions des militants révolutionnaires suite à des procès : Boukharine, Kamenev, Zinoviev, Trotski ont ainsi été effacés de certaines photographies.

Le mécanisme de formatage des cerveaux humains est assez impressionnant. Ainsi, dix ans après la mort de Staline et sept après la fameuse déclaration de Kroutchev⁸, les esprits soviétiques étaient toujours à ce point imprégnés de propagande que les gens comme Vladimir Boukovsky, célèbre dissident soviétique questionnant la supériorité d'un système politique sur n'importe

quel autre, étaient placés dans les hôpitaux psychiatrique avec un diagnostic de « schizophrénie asymptotique ». L'attachement à la doctrine communiste dans l'appareil de l'URSS a été si fort que certains ouvrages n'étaient pas publiés bien après qu'une amnistie soit prononcée pour leurs auteurs, comme c'était le cas de Mandelstam ou Babel ou encore de Vladimir Vysotsky ou Boulat Okoudjava, même si les chansons de ces derniers étaient chantées de Minsk à Vladivostok. De la même manière, jusqu'à la fin des années 1980, il reste impossible d'exposer l'art contemporain libre. Ainsi, en 1974, les bulldozers détruisent des installations des artistes exposées dans un parc moscovite sans aucune des autorisations nécessaires.

Ces pratiques n'étaient heureusement pas à l'œuvre dans tous les pays soviétiques ou appartenant au bloc de l'Est, tel la Pologne. Cette dernière a, certes, connu une forte période de censure et de restrictions dans la période stalinienne (1949-1955), mais a été suivie d'une « rigueur atténuée ». Dans la pratique, malgré les encouragements financiers, le réalisme socialiste ne s'est pas ancré ; il n'y avait pas non plus d'interdiction de pratiquer tel ou tel courant artistique. Même si seulement 15% de l'art abstrait était autorisé à la circulation publique, c'est justement elle qui faisait partie des acquisitions de l'État. On sait que les censeurs de la Pologne populaire devaient avoir des instructions assez libérales, car ils autorisaient des rencontres publiques des artistes les plus radicaux, des festivals de films, du jazz⁹ ou de la musique contemporaine¹⁰, le fonctionnement

de nombreux théâtres expérimentaux et cabarets avec des répertoires politiques. La littérature du monde entier pouvait être autorisée, dont celle des auteurs russes, tchèques ou hongrois interdits dans leurs propres pays, comme Milan Kundera, dont „La Plaisanterie”¹¹ a été publié en Pologne juste après le Printemps de Prague en 1968. Il n'est donc pas étonnant que dans les années 1960 et 1970, la Pologne fut la Mecque pour des touristes culturels des pays voisins, souhaitant participer aux événements culturels ou voulant lire la littérature américaine ou française. Malgré cela, cet « état étendu de la liberté » n'était pas satisfaisant, car certains noms d'écrivains ou poètes (comme Czeslaw Milosz) ainsi que des termes (comme « viande » ou « Katyn ») figuraient toujours parmi les éléments à censurer. La culture allemande et les thèmes qui s'y rattachaient étaient eux aussi réglementés. En 1982, tous les exemplaires du bimensuel « Sztuka » (Art) ont été détruits, car y figuraient l'Appel à une alternative de Joseph Beuys et Les notes d'un ouvrier de l'art du tandem KwieKulik.

Il existait aussi une censure par « nom » qui touchait des écrivains du pays. Elle n'était pas toujours liée à l'incompatibilité idéologique de telle ou telle œuvre, mais constituait une forme de punition pour insubordination ou désobéissance civile.

Mais les actes de la censure sont connus dans toute l'Europe, y compris à l'époque contemporaine. Citons encore une fois la Pologne, où en 2000 le ministre de la Culture a décidé la fermeture de l'exposition de Piotr Uklanski intitulées

⁸ Nikita Kroutchev, *Sur le culte de personnalité et ses conséquences*, 20^e Congrès du PCUS, février 1956.

⁹ Festival "Jazz Jamboree" à Varsovie.

¹⁰ Festival "Automne varsovien" (Warszawska Jesień).

¹¹ Milan Kundera, *Risibles amours*, 1967 ; *La Plaisanterie*, 1970

Graphisme pour penser la société

Par **Hervé Matine**, fondateur du projet poster for tomorrow¹⁴

Poster for tomorrow est le principal projet de 4 Tomorrow, une association fondée en 2009, dont l'objectif est de promouvoir, au sein de la communauté des graphistes et au-delà, la création des affiches destinées à stimuler un débat public sur des sujets qui nous concernent tous.

► « Les nazis » suite à une campagne acharnée de la presse. Souvent la protection de la position occupée dans l'appareil administratif suffit à condamner la liberté de création au nom des principes démocratiques ou des droits de l'Homme. Ou les sentiments. Les plus souvent religieux... Un pan de Musulmans a été outragé par les caricatures de Mahomet dans les journaux satiriques, les catholiques défendent la croix contre la profanation ou même la figure du pape¹² ; l'église orthodoxe s'insurge contre les prières pouvant être critiquées face à Vladimir Poutine ; des fonctionnaires allemands défendent contre une potentielle offense les sentiments de la communauté juive¹³.

Aujourd'hui, la censure n'existe pas, mais existent toujours des actes concrets de l'atteinte aux biens intellectuels, des poursuites, des procès ou des contaminations – comme dans le cas des membres de Pussy Riot. La pensée libre ne peut rester impunie dans le monde des esprits captifs.

¹² Il s'agit de l'atteinte à l'intégrité de l'oeuvre de Maurizio Cattelana *La nona ora* par les parlementaires polonais dans la galerie nationale Zachęca à Varsovie (décembre 2000)

¹³ Par exemple le retrait arbitraire de la vidéo d'Artur Żmijewskie Berek de l'exposition "A côté. Pologne-Allemagne. 1000 ans de voisinage dans l'art" (Obok. Polska-Niemcy. 1000 lat sąsiedztwa w sztuce), fait par le directeur Martin-Gropius-Bau à Berlin, en octobre 2011.

Chaque année, Poster for tomorrow sélectionne l'un des droits fondamentaux de l'Homme sur lequel il souhaite attirer l'attention et invite les graphistes du monde entier à produire des affiches sur ce thème. Les affiches sélectionnées par le jury font tous les ans l'objet d'une exposition simultanée dans le monde entier le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'Homme.

Nous croyons que le graphisme et l'expression artistique qu'offrent les affiches peuvent être déclencheurs de débat pour le progrès au sein de la société. Les membres de l'association considèrent que la création artistique peut non seulement informer, mais aussi provoquer et motiver des personnes à agir. C'est donc une opportunité exceptionnelle pour changer l'état du monde.

Les campagnes précédentes du concours ont été organisées autour des thématiques suivantes :

- la liberté d'expression en 2009 : le projet a reçu le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission française de l'UNESCO ainsi que le soutien de la Mairie de Paris, de la section italienne

d'Amnesty International et de Reporters sans Frontières.

- l'abolition de la peine de mort en 2010 : le concours a été parrainé par Robert Badinter et Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003. Cette édition a remporté un très grand succès auprès des artistes avec une participation massive. La qualité et la quantité des affiches (2094 affiches de 81 pays) reçues restent comme un témoignage de la puissance de l'émotion que la peine de mort provoque partout dans le monde. Plus de cinquante expositions ont été organisées simultanément dans le monde entier à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre 2010. Le projet de Poster for tomorrow a reçu le soutien des associations telles que La Coalition Mondiale Contre la Peine de Mort, ECPM, FIDH, ACAT.
- le droit à l'éducation en 2011 : cette édition, parrainée par Jack Lang, a été retenue dans le but de promouvoir l'éducation des enfants et de sensibiliser le plus large public aux problèmes de l'illettrisme dans nos sociétés.

¹⁴ <http://www.posterfortomorrow.org>



- l'égalité hommes-femmes en 2012: cette édition est parrainée par Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili et Directrice Exécutive de l'ONU Femmes, et Irina Bokova, Directrice Général de l'UNESCO.
- le droit au logement en 2013 : cette dernière édition a connu un nombre record de contributions : 3461 affiches de 122 pays participants.

Outre cette activité, l'association a lancé en parallèle des ateliers « Pan African Workshops », animés par des graphistes de renom. Il s'agit d'offrir aux jeunes graphistes africains la possibilité d'aborder le marché international sur des bases plus solides, et développer, à terme, une plateforme durable de graphisme

dans leur pays. Les ateliers portent sur la thématique sélectionnée annuellement pour le concours des affiches.

Poster for tomorrow a pu poursuivre ces ateliers en collaboration avec les écoles d'arts, les acteurs de la société civile et des universités locales. Grâce au soutien de la Fondation d'Entreprise Hermès et Clairfontaine, douze graphistes ont déjà pu bénéficier de ces ateliers.

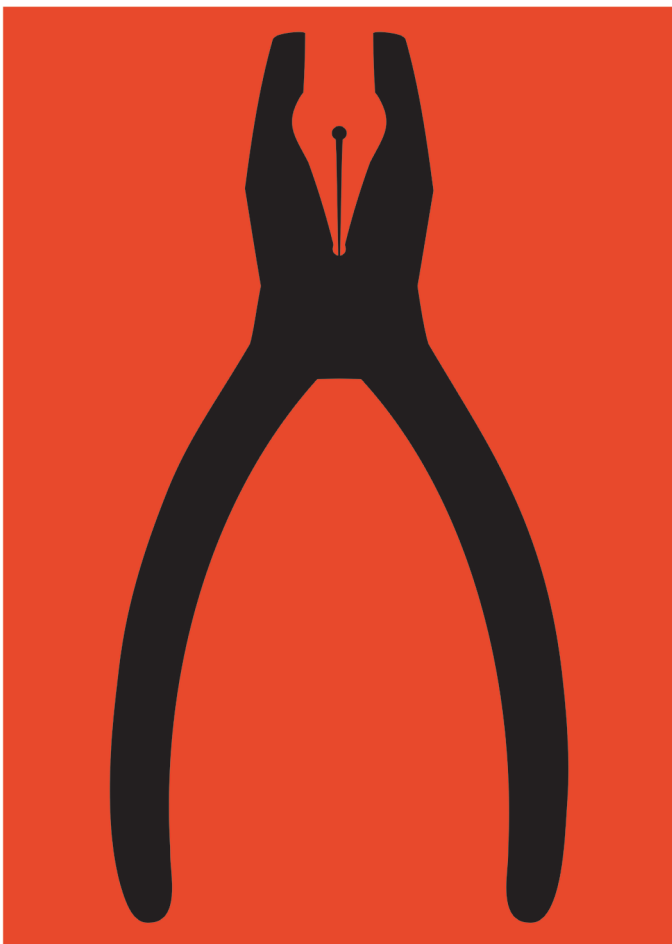
Dans un souci constant de promotion de la démocratie et des activités civiles, 4 Tomorrow mène une autre initiative intitulée « Dessine-moi la démocratie ! », soutenue par le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie. Cette campagne en faveur des droits de l'Homme a pour objectif d'encourager la participation à des actions citoyennes et démocratiques à travers l'organisation d'une série d'ateliers de graphisme dans quinze pays sur tous les continents.

Enfin, à ne pas oublier, l'exposition de l'édition 2013 « le droit au logement » sera présentée aux Arts décoratifs à Paris (103 Rue de Rivoli – 75001) à partir du 5 décembre.

L'AEDH a condamné les propos tenus par certains membres du Parlement européen lors du débat en séance plénière sur la situation des Roms, tenu le 9 octobre 2013 au Parlement Européen.

La lutte contre la discrimination subie par les Roms en Europe reste une des priorités de l'AEDH. Insinuer l'existence d'un lien direct entre la présence de Roms sur le territoire d'un Etat membre et l'augmentation de la délinquance sur ce même territoire est indigne, stigmatisant et discriminatoire. L'AEDH estime qu'une telle fausse image des Roms véhiculée par des membres du Parlement européen est inadmissible et ne fait que contribuer à accroître les discriminations dont est victime cette minorité. En effet, l'exacerbation du racisme par certains partis politiques conduit inévitablement à de fortes tensions entre les populations Roms et non-Roms dans toute l'Union Européenne, et augmente le « racisme ordinaire » au sein de la population. L'AEDH rappelle que l'Union Européenne, à travers ses élus, devrait pouvoir donner toute sa place, sa considération et des moyens à sa plus grande minorité, le peuple Roms. Plutôt que de prôner la discrimination, nous souhaitons que les candidats aux prochaines élections parlementaires aient une volonté politique claire et forte de lutter pour une meilleure insertion de cette minorité qui reste marginalisée en Europe. A cette fin, l'AEDH souhaite que des procédures en infraction soient engagées contre les Etats membres concernés pour une ou plusieurs violations de la directive anti-discrimination et de la directive sur le droit à la libre circulation.

Source : AEDH



„Freedom for words“ Gregory Drobny – Pologne | © poster for tomorrow 2009

Liberté de conscience et laïcité en Russie entre notion de jure et situation de facto

Par Kristina Kovalskaya,
doctorante de l'Ecole pratique des hautes études (GSRL / HASTEC, Paris)

L'étude des lois ne permet pas de construire une image fidèle du caractère de la laïcité dans la Fédération de Russie. En effet, la norme judiciaire et son application sont souvent en contradiction comme le note Alexandre Verkhovski. Néanmoins, l'analyse des textes législatifs peut servir de point de départ pour un aperçu de la laïcité et de la liberté de conscience en Russie. Elle sert également de base à une analyse de « la laïcité empirique », pour reprendre l'expression de Jean-Paul Willaime.

A la lecture de la dernière constitution de l'URSS (1977, article 52), on constate que le droit de pratiquer une religion est « garanti », tout comme celui de propagation de l'athéisme. La « haine religieuse » est également blâmée dans la dernière constitution soviétique, comme elle le sera dans le discours public des années 2000. Enfin, le caractère laïc de l'État et de l'enseignement est affirmé à travers le terme de « séparation » de l'Église et de l'État.

Les premières lois et le discours démocratique des années 1990

La première loi sur la liberté de conscience en URSS apparaît en 1990, juste avant la chute de l'État soviétique. Elle proclame :

L'égalité des citoyens indépendamment de leur attitude vis-à-vis de la religion. La séparation de l'État et des associations religieuses ou athées. Le caractère laïc du système d'enseignement public. L'égalité des associations religieuses devant la loi (article 6, FZ 267-1).

Cette loi, qui a servi de base législative pour la liberté de conscience jusqu'en 1997, porte donc un caractère explicitement laïc. La Constitution de la Fédération de Russie (1993), elle, a repris ce principe et est considérée, selon certaines évaluations, comme l'une des constitutions les plus laïques au monde. En effet, dans ce texte, le principe de laïcité est affirmé explicitement :

1. La Fédération de Russie est un État laïc. Aucune religion ne peut être instituée comme religion d'État ou religion obligatoire.

2. Les associations religieuses sont séparées de l'État et égales devant la loi. (article 14)

Ainsi, la Russie est un pays doté d'un modèle de séparation rigide entre l'État et les religions. Parmi les marques les plus fortes de cette séparation on trouve, dans la loi de 1990, l'interdiction de créer des services publics et des postes spéciaux de fonctionnaires pour s'occuper des questions religieuses.

Cette conception de la laïcité en Russie a été nourrie, d'une part, par la longue tradition soviétique d'athéisme scientifique, dont l'un des résultats fut un niveau bas de religiosité dans la société russe ; d'autre part, par l'imitation active, à partir de la Perestroïka, des conceptions occidentales qui viennent influencer les premiers textes législatifs.

Ce renvoi à la pratique « internationale » dans le domaine de la liberté de conscience s'inscrivait dans une tendance plus générale de « démocratisation », promue par l'administration de Boris Eltsine. La liberté de conscience représentait l'une des solutions pour succéder au cadre conceptuel soviétique. Ainsi, la laïcité s'est imposée à la place de l'athéisme scientifique, qui, paradoxalement, avait préparé le terrain pour son acceptation. En même temps, l'Église orthodoxe se trouvait à l'époque affaiblie, y compris par des critiques visant sa collusion avec le pouvoir soviétique, et elle ne pouvait donc pas proposer d'alternative au modèle laïc emprunté.

La loi 1997 et les religions « traditionnelles »

Cependant, dans le courant de la première moitié des années 1990, certaines mutations ont influencé l'évolution de la législation dans le domaine des religions. D'un côté, le « renouveau religieux », touchant les religions déjà existantes sur le territoire de la Russie, s'est manifesté également par l'essor de « nouveaux mouvements religieux ». Ces derniers ont rencontré un certain succès parmi les croyants russes déçus de l'Église orthodoxe, mais, en même temps, ont provoqué une attitude souvent négative de la part des non-religieux et des pratiquants des autres religions. De l'autre côté, l'Église russe orthodoxe, dynamisée par ce renouveau religieux, a regagné l'image d'une église « nationale ». En outre, les pouvoirs russes ont commencé vers les années 1994-1995 à chercher des alliés au-delà de la sphère politique pour élaborer de nouvelles formes de coopération entre l'État et les organisations religieuses.

Ces deux facteurs essentiels ont contribué à la rédaction de la loi de 1997 « sur la liberté de conscience et les associations religieuses » qui reprend le principe général de laïcité et de liberté de conscience, mais contient certains changements qui se révèlent assez importants. Le juriste Anatoli Pchelintsev qui a participé à la Commission de l'élaboration de la loi souligne le rôle du Patriarche Alexis II dans l'introduction d'un préambule fortement critiqué par les partisans de l'égalité des religions. Dans le texte de la loi, la Russie est toujours désignée comme « un État laïc ». Cependant,

son préambule énonce « le rôle tout particulier de l'orthodoxie dans l'histoire de la Russie pour la formation et le développement de sa spiritualité et sa culture, tout en respectant le christianisme, l'islam, le bouddhisme, le judaïsme et les autres religions ». Une autre nouveauté critiquée par les militants des droits de l'Homme est l'introduction du seuil de 15 ans d'existence sur le territoire de la Fédération de Russie pour qu'une organisation religieuse bénéficie d'exonérations fiscales.

Ainsi, la notion de religions dites « traditionnelles » qui ne figure pourtant pas dans les textes législatifs est de plus en plus fréquente dans le discours public avec une référence à la loi de 1997. L'ancien patriarche Alexis II s'est référé dans plusieurs interventions publiques au préambule de la loi de 1997 pour asseoir le rôle de l'Église orthodoxe dans la société russe, et dans la conception de la politique religieuse d'État « la protection des traditions religieuses historiques » est énoncée comme l'un des buts de la politique nationale dans le domaine du religieux.

Le terme « traditionnel » concerne non seulement les religions, mais aussi les organisations religieuses et leurs représentants. Par exemple, Ekaterina Teriukova, sous-directrice du Musée de l'histoire de la religion à Saint-Petersbourg, a avoué que, puisque le musée entretient des liens avec la mosquée de Saint-Petersbourg, dont l'imam appartient à l'école hanafite de la tradition tatare, il ne collabore pas avec les autres mouvements musulmans car ce serait mal vu des autorités de ladite mosquée.

Les religions « non-traditionnelles » et la lutte contre l'extrémisme religieux

Tandis que le fait d'être « traditionnel » devient un attribut de légitimité, la notion d'« une religion non-traditionnelle » est de plus en plus utilisée comme un synonyme pour « un culte destructif totalitaire » ou « une secte ». Cette appellation est souvent appliquée aux Chrétiens non-orthodoxes, Témoins de Jéhovah, aux vieux croyants orthodoxes et mouvements hindouistes. Dans ce contexte, certains théologiens orthodoxes, appelés « sectologues », comme Alexandre Dvorkine, recueillent un certain soutien de l'administration publique et se présentent comme experts en « sectes » auprès des journalistes et des tribunaux.

La situation s'aggrave pour les musulmans qui n'appartiennent pas à l'islam sunnite hanafite (pour la région de la Volga) ou bien sunnite shafiite (pour le Caucase), puisque l'islam « non-traditionnel », ainsi que le terme « wahhabisme », sont associés automatiquement à ce qu'on appelle « l'extrémisme religieux ». Cette appellation vise surtout les mouvements musulmans « importés », considérés comme hostiles aux « traditions locales » et hors contrôle des Directions spirituelles des Musulmans qui diffusent le discours officiel, notamment à travers l'enseignement musulman, lequel doit être unifié à partir de l'année 2014.

Un des outils officiels de la lutte contre l'extrémisme religieux est la Liste fédérale des matériaux

extrémistes apparue en 2002 selon l'instruction de la Loi « sur la lutte contre l'activité extrémiste ». La personne qui possède des matériaux figurant sur cette Liste peut être arrêtée pour 15 jours. Par ailleurs, la Liste contient des matériaux pour lesquels l'attribution de la définition de la littérature « extrémiste », est douteuse. Parmi lesquels les livres de Saïd Nursi, la littérature de l'Église de scientologie, la biographie et des travaux d'Abdel Wahab, les ouvrages des Témoins de Jéhovah. Certaines arrestations dues à la littérature censurée paraissent absurdes. Par exemple, dans la région de Kabaldino-Balkarie, des dizaines de Musumans ont été interpellés, battus par la police et accusés d'appartenance au parti musulman Hizb Ut-Tahrir, interdit en Russie. Parmi la littérature « extrémiste » confisquée par la police, il y avait notamment des exemplaires du Coran...

La liberté de conscience et l'enseignement public

La concurrence entre les religions se reflète dans l'enseignement public. A l'école secondaire, les tentatives d'introduire un « cours de culture orthodoxe » se poursuivent à partir de la fin des années 2000 avec l'appui de l'ancien ministre de l'éducation Vladimir Philippov et malgré la résistance de plusieurs défenseurs de la laïcité.

En 1999, un accord officiel de coopération a été signé entre le ministère et le Patriarcat de Moscou, allant à l'encontre du principe d'égalité entre religions. A partir de 2012, le cours sur la religion a été introduit dans le cursus scolaire. Cet enseignement, censé être laïc, est proposé aux écoliers qui peuvent choisir le module qu'ils préfèrent dont des cursus sur une des quatre religions « traditionnelles » (orthodoxie, islam, bouddhisme et judaïsme), un cours sur l'histoire des religions ou bien un cours « d'éthique laïque ».

Ce nouvel enseignement essuie plusieurs critiques : le fait que les écoliers peuvent choisir le module religieux participe au renforcement de la division de la classe selon le principe religieux au lieu de la réunir ; les manuels consacrés à des religions particulières sont critiqués par des historiens des religions tout comme les programmes organisés selon les principes théologiques. La déclaration en 2012 du Président Vladimir Poutine selon laquelle les cours doivent être animés par des religieux consacrés et non pas par des professeurs d'école, est des plus problématiques.

L'enseignement supérieur est également visé par l'introduction de ces cursus religieux. En 2000, le ministre Philippov a signé un accord pour la création d'un nouvel

enseignement « Théologie » dans les universités publiques. Une lettre ouverte de dix académiciens, effrayés par la perspective de la cléricisation de l'école supérieure, n'a pas donné plus de résultats que d'autres critiques adressées au gouvernement.

La liberté de conscience, fortement sollicitée pendant les premières années après la chute de l'URSS, a très vite trouvé sa place dans la législation post-soviétique. On peut même signaler que la Russie du début des années 1990 représentait un État modèle de la laïcité de séparation. Par ailleurs, depuis l'accroissement du poids politique de l'Église orthodoxe russe et les efforts entrepris par l'administration de Boris Eltsine puis celle de Vladimir Poutine pour se gagner des alliés religieux, le principe de laïcité et de liberté de conscience n'est plus respecté en dehors des textes législatifs. En pratique, plusieurs infractions de ces principes, notamment dans le discours officiel sur les « religions traditionnelles » et « non-traditionnelles », ont été constatées sous forme notamment de persécutions de croyants des religions minoritaires. De gros problèmes dans le secteur de l'enseignement public en témoignent également, sans parler de l'instrumentalisation politique de la « défense des sentiments religieux » et de la « haine religieuse »¹⁵.

¹⁵ L'article présent a été nourri par des travaux de Kathy Rousselet, Alexandre Verkhovski, Sergei Burianov, Jean-Paul Willaime, Elizabeth Sewell, ainsi que par les entretiens avec Mikhaïl Odintsov, Anatoli Ptchelintsev, Ekaterina Teriukova.

LIRE/VOIR



« Papusza », film de Joanna Kos-Krauze et Krzysztof Krauze, Pologne, 2013.

Etre femme, poétesse, Rom et rester heureuse. Cette injonction aux allures de défi insurmontable est au cœur du film de deux réalisateurs polonais dans leur dernière création « Papusza ». Cette œuvre

cinématographique, au traitement photographique tout en délicatesse, brosse un portrait de la poétesse rom polonaise Bronislawa Wajs, dite Papusza. Elle est découverte fortuitement par le poète et critique d'art Jerzy Ficowski, alors qu'il voyage avec un groupe itinérant de roulottes roms, dans les années d'après-guerre. Il l'encourage à noter ses poèmes, pleins de fraîcheur et d'authenticité, puis parvient à publier sa poésie. Mais pour Papusza, cette publication revient à franchir le cercle invisible d'une culture fermée sur elle-même. Le prix sera lourd ; la liberté d'esprit se paie cher, tout comme le succès, même s'il reste relatif. Victime de pressions de son groupe d'appartenance rom pour avoir « livré » la langue et la culture rom aux gadjos, Papusza s'abîme dans la dépression et va jusqu'à brûler ses manuscrits. Cette première poétesse et première voix littéraire rom d'après la Seconde Guerre mondiale cristallise des tensions qui accompagnent des trajectoires de Roms, de femmes, des artistes dans des sociétés structurées sur des bases d'appartenance rigides et exclusives. En nous livrant cette histoire singulière le film de Krauze nous introduit donc aussi à cette dimension dangereuse que peut être l'identité.



Annie Epelboin, Assia Kovriguina, « La littérature des ravins. Ecrire sur la Shoah en URSS », Robert Laffont, 2013.

Des œuvres ont été rédigées, souvent d'une force poignante : nombreux sont ceux qui, face aux ravins ou aux ruines des ghettos, ont voulu que l'extermination des Juifs par les nazis puisse rester en mémoire. Mais ces textes, manipulés ou étouffés par la

censure, n'ont pas permis qu'advienne « l'ère du témoin » que connaît l'Occident. Ce livre éclaire les raisons qui ont amené les autorités soviétiques à les faire disparaître, comme ils ont fait disparaître les ravins, où toute la population juive a été assassinée par les nazis. La mémoire de substitution, très vite imposée en URSS, gommant la spécificité de ce qu'ont enduré les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, a effacé les traces du génocide une seconde fois. Les problèmes liés à la collaboration avec les nazis d'une partie de la population soviétique ont été refoulés et demeurent une gêne majeure. Pourtant, confrontés à l'assassinat sans pouvoir réagir, certains témoins avaient très tôt décidé d'écrire. Nombreux également ont été les soldats et correspondants de guerre, écrivains jeunes ou expérimentés comme Vassili Grossman ou Ilia Ehrenbourg qui, arrivés sur les lieux lors de la reconquête, n'ont pu se soustraire à la réalité des multiples charniers à ciel ouvert, bien avant de découvrir les camps d'extermination. Le livre révèle cette « littérature des ravins » qui devrait infléchir notre réflexion sur le témoignage, centrée jusque-là sur l'expérience occidentale de l'extermination dans les camps.



Contact : communication@ldh-france.org
 en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».